Image not found or type unknown

Question sur l'état des lieux.

Par **Miriabelle**, le **10/09/2013** à **18:43**

Bonjour, j'aimerai un renseignement s'il vous plait. L'agence qui s'occupe de mon appartement refuse de faire l'état des lieux de sortie tant que je n'ai pas payer mes 2 mois de préavis restant. Et par conséquent ils refusent aussi de faire les visites sans que l'état des lieux soit établit au préalable et exige ma présence (sachant très bien que je ne peux pas ayant déménager trop loin). Ont-il le droit ? Je précise que j'ai déjà déménager et fait les travaux nécessaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés